



Lausanne, le 24.06.2020

Concept de protection contre le Covid-19

Mesures de protection au Centre de Tir Sportif de Vernand (CTSV)

Adaptation des directives valables dès le jeudi 25 juin 2020.

Suite aux nouvelles directives d'allègement Covid-19 décidées par le Conseil Fédéral et les décisions d'assouplissement recommandées par la FST, nous vous informons des nouvelles mises en application décidée par le Service des Sports de la Ville de Lausanne.

Nous devons toutefois être prudent et ne pas brûler les étapes si nous ne voulons pas créer de situation favorable à cette « saloperie » de virus qui nous pourri la vie depuis trop longtemps.

Ce n'est qu'en étant très attentif aux directives de distanciations et en respectant les gestes d'hygiène que nous pourrons, je l'espère, le combattre.

Le concept de protection de L'Union des Sociétés de Tir de Lausanne et environs (USTL) du 2 juin 2020 garde toute sa valeur.

Les modifications valables dès le 25 juin 2020 sont les suivantes :

1. Accès aux stands :

L'accès aux installations du Centre de Tir Sportif de Vernand se font à nouveau normalement. **Sauf les journées de tirs militaires programmés : lors de ces journées l'accès au stand se fait par la porte sud du complexe.**

2. Organisation au CTSV :

Pour le stand à 300 m., n'ayant pas la distance de 1,50 m. entre les stalles, nous continuerons à n'utiliser qu'une cible sur deux.

La société qui désire avoir les cibles en continu en aura la possibilité. Elle devra en faire la demande par mail au chef du stand (Vincent.Fleury@lausanne.ch) avec copie à Gérald Comte délégué Covid-19 de l'USTL (gerald.comte@bluewin.ch). **DANS CES CONDITIONS ET SI LA DEMANDE EST ACCEPTÉE LES TIREURS ET LES MONITEURS DEVRONT OBLIGATOIREMENT PORTER UN MASQUE DE PROTECTION. IL N'Y A PAS DE DEROGATION POSSIBLE.** En cas de non-respect de ces directives nous pouvons prendre la décision de fermer une cible sur deux, voir d'exclure la société.

En respectant la distanciation de 1,50 mètres, le stand 300 mètres peut accueillir au maximum 40 personnes, tireurs compris.



Pour les installations à 50 m. : idem que ci-dessus. Sauf pour le CRP qui bénéficie de conditions dictées par Swiss Olympic.

En respectant la distanciation de 1,50 m., l'occupation maximale, tireurs compris, sera de :

1. 12 personnes pour le côté cibles électronique Meyton ;
2. 20 personnes pour le côté cibles à rameneur,

Pour le stand 25 m. : les portiques peuvent être occupés par trois tireurs.

En respectant la distanciation de 1,50 m., cette partie du stand peut accueillir au maximum 20 personnes, tireurs compris.

Nouveautés :

Dès le jeudi 25 juin 2020, les tireurs individuels seront à nouveau les bienvenus, en respectant les directives suivantes :

1. Qu'il y ait des cibles ou portiques libres ; nous conseillons les tireurs intéressés de se renseigner le jour avant pour connaître les disponibilités.
2. Obligation de s'annoncer avant le tir auprès du Chef de stand, pour remplir la feuille de suivi, et d'annoncer son départ également au Chef susmentionné en inscrivant l'heure du départ du stand.
3. En cas de forte demande vous pourriez être limité dans le temps, soit une heure de tir pour libérer la place pour d'autres tireurs.
4. Ces directives sont valables pour toutes les distances.
5. En cas de non-respect de ce qui précède nous pouvons exclure le tireur qui ne se plie pas à ces règles.

Ces directives ont été approuvées lors d'une séance de mise à niveau avec le responsable du Service des Sports de la Ville de Lausanne, le mercredi 24 juin 2020.

Le responsable Covid-19

Gérald Comte